

Sujet : [INTERNET] enquête parc photovoltaïque Le Folgoët

De : Claudie RAGUENES

Date : 21/02/2023 14:55

Pour : pref-consultation@finistere.gouv.fr

A l'intention du commissaire enquêteur

Bonjour,

J'émet un avis DÉFAVORABLE à l'implantation du parc photovoltaïque industriel sur le secteur de Lannuchen

sur la commune de Le Folgoët.

* Elle va être implantée sur une Zone Protégée de captage d'eau.

Y habitant depuis 27 ans, nous avons eu des contraintes au début de notre installation, auxquelles nous avons du nous adapter . Nous vivons maintenant dans un cadre de vie idéal

(calme, environnement non pollué, diversités au niveau de la faune et de la flore...) qui va être défiguré par ce projet.

En 2010, l'ARS avait émis un avis défavorable, en 2022 , qu'est ce qui a changé ???

* Un parc photovoltaïque implanté près de maisons d'habitations, de nombreuses nuisances sont à déplorer :

- lors des travaux (bruits, déviation...)
- les ondes électromagnétiques (transformateurs, onduleurs.....)
- la réverbération du soleil
- la surveillance vidéo
- modification visuelle d'un lieu de vie (grillages, structures solaire...)

* Nous avons vécu l'année précédente des moments d'inquiétudes causés par le réchauffement climatique.

Il me semble que l'eau sera bien plus importante dans les années à venir que ce parc photovoltaïque.

* Ce projet n'est bénéfique que pour 2 entités, les riverains n'auront aucune compensation et

il n'y aura pas de compensation, n'y de baisse de facture pour les habitants de la communauté des communes.

- le particulier propriétaire de 10 ha ou serai implantés les panneaux solaires avec un loyer annuel de 6000 € / ha / an

- la " communauté des communes " , 7 ha avec le même loyer.

Ceci devient un projet financier et de convenance pour la communauté des communes en cochant

la case mesures éco-renouvelables au niveau gouvernemental.

Claudie RAGUENES